

## FRANCHE COMTE

Bulletin N° 19 – Semaine 28 – 2 pages + communiqué de presse

Disponible sur le site : <http://www.franche-comte.pref.gouv.fr/agriculture-h395.html>

### MAIS

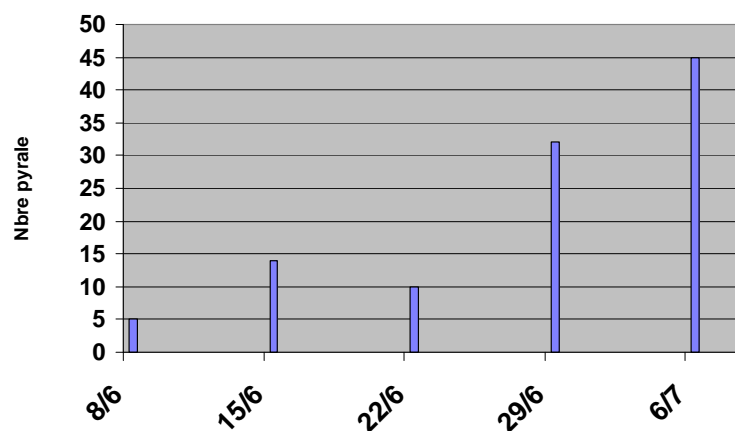
Les premiers semis sont en fleurs (émission de pollen).

### Pyrale

Piégeage sexuel sur le terrain (voir tableau et courbe de vol).

Les captures sont très aléatoires, en fonction des parcelles et des secteurs. Le plus gros piégeage de la semaine a eu lieu à RIGNOSOT (25) avec 20 papillons mâles capturés.

Graphique : Captures hebdomadaires de pyrales en piège à phéromones en Franche Comté



D'après la courbe de vol issue des 13 pièges disposés en Franche comté, il semble que le pic soit atteint.

Suivi de pontes (voir tableau)

Le dépôt de ponte est encore significatif cette semaine notamment dans les secteurs à risque (LA LOYE – 39).

Dans la parcelle LA LOYE 1, sur 150 pieds examinés, le pourcentage de pieds porteurs de pontes est passé de 10% à 25% (15% de pontes écloses + 10% de pontes fraîches).

Des traces de perforation dans les feuilles et les premiers panicules cassés sont observés.

**Si aucune intervention n'a été réalisée, la protection pourra encore être possible cette semaine.**



Attention aux pullulations de pucerons suite à une application de pyréthrianoïde liquide.

Tableau : Captures de pyrales et dépôts de ponte

Dpt	Commune	Captures Pyrale cumulées au 29/06/09	Captures Pyrale cumulées au 06/07/09	% de pieds porteur de pontes au 29/06/09	% de pieds porteur de pontes au 06/07/09
JURA	La Loye 1	2	2	10	25
	La Loye 2	Pas de Piège		4	10
	Annoire	7	9	0	2
	Desnes	6	8	4	4
	Les Hays	Pas de Piège		0	0
	Colonne	Pas de Piège		0	-
	Vaudrey	5	6	-	2
	Evans	0	0	6	8
HAUTE SAONE	Chenevrey	1	1	4	-
	La quarte	3	9	0	0
	La Résie St Martin	Pas de Piège		3	-
	Valay	Pas de Piège		-	-
	Velesmes	Pas de Piège		-	-
	Bonnevent Velloreille	Pas de Piège		3	-
	Montureux les Gray	0	0	0	0
DOUBS	St Julien les Montbéliard	2	2	0	0
	Pouligney	7	21	12	16
	Rignosot	1	20	-	-
TERRITOIRE de BELFORT	La chapelle sous Rougemont	8	22	6	8
	La Grange	2	2	0	0

## Pucerons

Dans les parcelles traitées « trichogrammes » ou « micro granulés », les populations sont en nette régression. Les auxiliaires sont toujours très présents.

Sur quelques parcelles traitées en « liquide » depuis plus de 10 jours, les pucerons sont rares et les auxiliaires sont à nouveau présents mais en moins grand nombre.

Les *Rhopalosiphum Padi* sont toujours rares.

**Les seuils de traitement ne sont pas atteints. Les auxiliaires sont toujours présents et très nombreux. Risque faible.**

**Surveillez les parcelles, notamment *Rhopalosiphum Padi*, puceron qui pullule sur les panicules.**



Photo : *Rhopalosiphum Padi* – puceron vert foncé avec postérieur marron



Source : <http://www.pbase.com/image/81361147>

**Sauf évènement exceptionnel, le prochain et dernier bulletin de la campagne 2008 – 2009 paraîtra le mardi 28 juillet.**

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie  
du Développement durable  
et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes  
et des Négociations sur le Climat

Ministère de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Pêche

Paris, le vendredi 3 juillet 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Avis de l'AESA sur le renouvellement de l'autorisation du maïs MON 810 :  
"les conclusions du Conseil des ministres européens de  
l'Environnement doivent être respectées"**

**précisent Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie,  
de l'Energie, du Développement durable et de la Mer,  
en charge des Technologies vertes et des négociations sur le Climat;  
Bruno LE MAIRE, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,  
et Chantal JOUANNO, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie**

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (l'AESA) vient de rendre un avis favorable sur la demande de renouvellement de l'autorisation du MON 810.

Plusieurs états membres (France, Autriche, Hongrie, Luxembourg, Allemagne et Grèce) ont pris des clauses de sauvegarde interdisant la culture du MON 810 sur leur territoire en raison de risques environnementaux. Les ministres de l'Environnement de l'Union européenne se sont, à une très large majorité, opposés le 2 mars dernier aux propositions de la Commission obligeant l'Autriche et la Hongrie à lever ces clauses.

Les ministres de 12 Etats membres ont écrit à l'AESA, le 6 mai dernier, afin qu'elle réponde pleinement dans son évaluation aux questions des Etats membres quant aux impacts de la mise en culture du MON 810 (développement de résistances, effets sur les espèces non cibles, ...), pour que les méthodes d'évaluation soient renforcées, selon les conclusions du Conseil des ministres européens de l'Environnement du 4 décembre 2008, adoptées à l'unanimité. Les méthodologies ainsi demandées étant en cours de révision pour aboutissement en 2010, l'avis rendu par l'AESA n'a pas pu encore en tenir compte.

La Commission doit maintenant établir un projet de décision, et la France précisera sa position après consultation de l'AFSSA et du Haut Conseil des Biotechnologies.

*"Nous demandons que les conclusions du Conseil des ministres européens de l'Environnement soient respectées"* précisent les ministres.